

Découvertes fortuites, l'affaire de tous

Autor(en): **Vauthey, Pierre-Alain / Guex, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie fribourgeoise = Freiburger Hefte für Archäologie**

Band (Jahr): **3 (2001)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-389003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pierre-Alain Vauthey
François Guex

Découvertes fortuites, l'affaire de tous

Un constat alarmant

Estavayer-le-Gibloux, 4 avril 2000. Le centre du village résonne des bruits d'un chantier de construction. De passage, un collaborateur du Service archéologique s'avise d'y jeter un coup d'œil. Une grue visible aux abords de l'église guide le visiteur vers une excavation destinée à une villa familiale. Stupeur. Le chantier de construction est jonché de tuiles romaines, de dalles de calcaire poli et d'éléments de maçonnerie. Qui plus est, une douzaine de murs solidement construits sont visibles contre les parois de l'excavation. Une intervention d'urgence s'impose. Une équipe de fouilleurs est aussitôt dépêchée sur place. Les recherches aboutiront à la découverte des plus grands thermes romains privés recensés à ce jour sur territoire fribourgeois. Le complexe balnéaire, couvrant quelque 400 m² sans compter la palestres qui vraisemblablement complète l'aménagement thermal, livrera progressivement ses secrets au gré des étapes de construction du chantier.

Cependant force est de constater que l'excavation a oblitéré une grande partie de la construction thermique. Complètement défoncés par les machines de chantier, les bassins ont disparu; leurs restes gisent piteusement au fond d'une décharge sise à quelques centaines de mètres.



Plusieurs locaux ont également été touchés par les travaux. Cet événement malheureux pose le problème des découvertes fortuites non signalées.

En effet, la législation fribourgeoise est assez claire à ce propos. La loi sur la protection des biens culturels fixe dans son article 34 une obligation d'avis: la personne qui découvre un bien culturel doit en informer immédiatement le service compétent. Et en matière de vestiges du passé, c'est bien le Service archéologique cantonal qui déterminera s'il s'agit des restes d'une villa romaine ou d'un ancien rural.

On est tous d'accord, notre vie de tous les jours, le travail, la circulation, toute activité économique et la construction en premier nous paraissent réglementés à outrance. Le Suisse libre n'oserait plus bouger s'il voulait observer toutes les prescriptions. Voilà le genre de réactions que les archéologues entendent.

Dans cette recherche permanente de l'équilibre entre les légitimes intérêts privés et l'intérêt public que l'activité étatique doit poursuivre, le Service archéologique cantonal (SACF) a le mandat de veiller à la sauvegarde du patrimoine archéologique. Ce patrimoine appartient à tous et notamment à nos enfants. Qui a le droit de les priver des témoins de l'histoire de leur village, de leur pays? Pour affirmer son identité, chaque individu a besoin de

certains objets qui lui sont chers, de souvenirs de voyage et de beaux moments, de quelques photos et de quelques lettres qu'on ne jettera jamais. De la même façon, les biens culturels archéologiques appartiennent à la collectivité. Ils enrichissent la mémoire collective et soulignent l'identité d'une contrée. Eléments du patrimoine, ils augmentent l'attractivité d'un lieu ou d'une région. Ils donnent une profondeur historique au paysage et servent de repères à une époque de changements rapides et profonds. Bref, le patrimoine archéologique n'est pas seulement une charge mais également un apport.

Les archéologues, malgré leurs efforts, ne connaîtront jamais tous les sites potentiels, l'ensemble des vestiges enfouis. Des surprises sont toujours possibles. Pour accomplir son mandat, le SACF ne peut pas placer un pion derrière chaque machine de chantier. Il fait appel au civisme des concitoyens. De son côté, il met tout en œuvre pour intervenir rapidement et limiter les contretemps dans les réalisations.

Pour toute annonce de découverte:

Tél. 026 355 22 22

Fax 026 351 22 00

E-mail SACF@fr.ch